

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE VOIE VERTE ENTRE MONTLUÇON ET EVAUX-LES-BAINS

Septembre 2025

Charte de mobilier



DCI ENVIRONNEMENT
AGENCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
5A rue Jacques Daguerre 21300 CHENOVE
Tel : 03 80 27 08 94

SOMMAIRE

1. Objectifs de la charte	3
2. Une cohérence sur l'ensemble du linéaire	3
3. Les matériaux privilégiés	3
4. Éléments concernés	4
5. Coût d'Entretien du mobilier	10
6. Recommandations générales	10
7. Mise en œuvre et suivi	10

1. OBJECTIFS DE LA CHARTE

Cette charte a pour vocation de guider l'aménagement de la voie verte en définissant un cadre commun pour le mobilier urbain. Elle vise à :

- Garantir une cohérence esthétique sur l'ensemble du linéaire,
- Favoriser une bonne insertion paysagère,
- Assurer la pérennité des aménagements et leur facilité d'entretien,
- Valoriser les usages doux et la qualité d'expérience des usagers,
- «Ne pas aménager pour aménager» mais aménager raisonnablement et en répondant aux besoins actuels et futurs

2. UNE COHERENCE SUR L'ENSEMBLE DU LINEAIRE

La voie verte traverse plusieurs communes, chacune avec ses spécificités. Il est donc essentiel de maintenir une unité visuelle et matérielle dans le choix du mobilier : bancs, bornes, tables de pique-nique, supports vélos, barrières, signalétique, etc.

Cette cohérence vise à :

- Offrir une lecture continue du parcours,
- Renforcer l'identité commune de l'itinéraire,

Éviter les ruptures visuelles ou techniques d'un secteur à l'autre.

Chaque élément de mobilier doit s'intégrer harmonieusement au paysage, que celui-ci soit boisé, urbain ou rural.

Les aménagements et équipements proposés mêlant bois/acier par le MOE tiennent compte d'une grande vigilance en termes d'insertion paysagère, de durabilité et d'identité.

Les aménagements et équipements proposés souhaités par les communes ne sont pas optimaux en termes d'insertion paysagère, et d'identité. Cependant, ils conservent une dimension durable.

3. LES MATERIAUX PRIVILEGES

BOIS

- Esthétique chaleureuse et naturelle, en accord avec les paysages traversés,
- Matériau renouvelable et localement disponible dans certains cas,
- Facilement remplaçable en cas de détérioration (pièces standardisées),
- Bonne intégration dans les milieux naturels et agricoles,
- Sera protégé (autoclave ou huile naturelle) pour augmenter sa durabilité sans recourir à des vernis brillants.

ACIER (THERMOLAQUÉ OU GALVANISÉ)

- Grande robustesse face aux chocs, au vandalisme et aux intempéries,
- Entretien facile, surtout en version thermolaquée (protection contre la rouille),
- Permet des formes fines, modernes et discrètes,
- Particulièrement adapté pour les éléments structurels (barrières, bornes, supports vélos),
- **Couleur préconisée : axer vers du beige qui s'inscrit plus dans le paysage et les éléments naturels et éviter le gris foncé ou le noir RAL 7044 ou 7006.**

Bois et acier peuvent être combinés pour proposer des formes robustes et élégantes, tout en optimisant les coûts de maintenance.

BÉTON

- Souhaité par plusieurs communes pour des raisons pratiques : solidité, très faible entretien, résistance aux dégradations,
- Béton brut ou matricé,
- Couleur préconisée : de teinte naturelle (beige), pour éviter les effets « urbains lourds » et se rapprocher du calcaire.

4. ÉLÉMENTS CONCERNES

Type d'élément	Matériaux recommandés	Observations
Bancs et assises	Bois + acier	Appui dorsal possible, accoudoirs possibles
Tables de pique-nique PMR	Bois ou bois+acier	Ancrage au sol à prévoir
Barrières de sécurité	Acier	Hauteur standard, visibilité suffisante
Appuis vélos	Acier thermolaqué	Ancrage solide, formats U inversé
Bornes	Acier ou béton	Si anti-intrusion, intégration paysagère obligatoire
Signalétique	Bois ou métal avec inserts	Uniformisation graphique à l'échelle du linéaire
Poubelles (mises seulement aux portes d'entrée, soit à Montluçon et Evaux-les-Bains)	Métal ou bois/acier	
Toilettes	Parement bois	Potentiellement autonomes si absence de raccordement électrique
Bornes pour recharge VAE	Acier	Potentiellement autonomes si absence de raccordement électrique
Casiers pour recharge VAE	Acier	
Stations de gonflage et réparation	Acier	
Bornes de distribution mixte eau + électricité AEP	Acier	

⇒ **Proposition de mobilier pages suivantes**
Tous les prix sont hors pose et hors frais de livraison

PROPOSITION DE MOBILIER BOIS/ACIER

Poubelle  Credit photo : E. Hénault - Brest Prix : 500 euros HT	Poubelle de tri  Prix : 1000 euros HT
Poubelle (seulement pour les parcs de Montluçon)  Prix : 400 euros HT	Poubelle de tri (seulement pour les parcs de Montluçon)  Prix : 450 euros HT
Arceau à vélo  Prix : 150 euros HT Banc	Banc (seulement pour les parcs de Montluçon)  Prix : 400 euros HT Table PMR
 Prix : 450 euros HT	 Prix : 800 euros HT

Toilette autonome

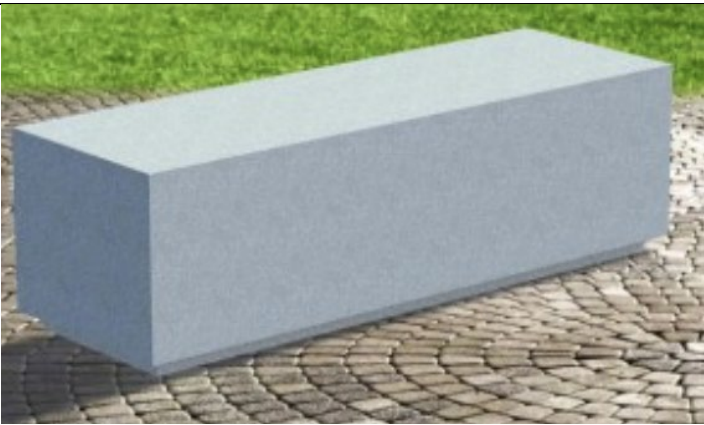


Prix : 50 000 euros HT

Tous les prix sont hors pose et hors frais de livraison

Couleur préconisée pour l'acier : axer vers du beige qui s'inscrit plus dans le paysage et les éléments naturels et éviter le gris foncé ou le noir RAL 7044 ou 7006.

PROPOSITION DE MOBILIER BETON

Poubelle  Prix : 740 euros HT (couvercle en acier galvanisé)	Poubelle de tri  Prix : 1100 euros HT
Arceau à vélo  Prix : 500 euros HT	Table PMR  Prix : 1300 euros HT
Banc en L 2 m  Prix : 600 euros HT	Banc  Prix : 525 euros HT

Tous les prix sont hors pose et hors frais de livraison

Couleur préconisée pour le béton : de teinte naturelle (beige), pour éviter les effets « urbains lourds » et se rapprocher du calcaire.

PROPOSITION DE MOBILIER ACIER

Arceau à vélo (seulement pour les parcs de Montluçon)  Prix : 100 euros HT	Station de gonflage et de réparation  Prix : 3000 euros HT
Borne pour recharge VAE  Prix : 1960 euros HT	Casier pour recharge VAE  Prix : 2550 euros HT
Distributeur Canisac (seulement pour les parcs)  Prix : 300 euros HT (500 sacs, comprenant poteau)	Distributeur Toutounet (seulement pour les parcs)  Prix : 900 euros HT (1000 sacs, comprenant poteau)

Alternative borne VAE, sans raccordement électrique



Prix : 15 645 euros HT



Prix : 15 855 euros HT

Borne de distribution AEP (mixte électricité + eau)



Prix : 3 000 euros HT (4 500 € HTcomprenant toutes options (verrouillage, sécurité, finition, raccords))

Tous les prix sont hors pose et hors frais de livraison

Couleur préconisée pour l'acier : axer vers du beige qui s'inscrit plus dans le paysage et les éléments naturels et éviter le gris foncé ou le noir RAL 7044 ou 7006.

5. COUT D'ENTRETIEN DU MOBILIER

L'un des critères fondamentaux dans le choix des matériaux et du design du mobilier est le coût d'entretien à moyen et long terme. Le mobilier d'une voie verte, exposé en permanence aux intempéries, à l'usage public et à de possibles actes de dégradation, doit répondre à des exigences de durabilité et de sobriété en maintenance.

Le coût d'entretien estimé d'une table ou d'un banc est de 35€/an/unité.

LE BOIS

Le bois utilisé est généralement un bois local ou certifié (type chêne ou robinier), naturellement durable ou traité en autoclave pour résister aux agressions biologiques. Malgré sa qualité esthétique et son excellente intégration paysagère, il nécessite :

- un entretien régulier (nettoyage, vérification des fixations),
- un traitement tous les 2 à 5 ans selon les essences (lasure, huile ou saturateur),
- un remplacement plus fréquent en cas de vandalisme ou d'usure.

L'ACIER

L'acier, notamment galvanisé ou thermolaqué, est reconnu pour sa grande robustesse. Il présente une forte résistance aux chocs, aux intempéries et à la corrosion lorsqu'il est bien protégé.

- Entretien minimal : nettoyage ponctuel, retouches éventuelles du thermolaquage.
- Faible taux de remplacement.

LE BÉTON

Choisi pour sa résistance à la dégradation et sa stabilité dans le temps, le béton est quasi inaltérable une fois posé. Il demande :

- peu ou pas d'entretien,
- un simple nettoyage régulier pour des raisons esthétiques.

6. RECOMMANDATIONS GENERALES

- Limiter le mobilier au strict nécessaire, pour éviter l'encombrement et préserver les milieux naturels,
- Tous les mobiliers doivent être ancrés au sol de manière durable, sans gêner les cheminements,
- Est proposé dans la charte du mobilier PMR (accessibilité) notamment pour les tables de pique-nique sur les aires et haltes d'accueil,
- L'entretien et le nettoyage doivent pouvoir être réalisés sans équipement spécialisé.

7. MISE EN ŒUVRE ET SUM

- Chaque commune ou maître d'ouvrage s'engage à respecter les principes de cette charte lors des aménagements ou remplacements de mobilier,
- Un comité technique peut être mobilisé pour valider les choix de mobilier ou proposer des adaptations locales, en accord avec la charte,
- Un catalogue de références types pourra accompagner la charte pour faciliter les marchés publics et appels d'offres.